

APPEL A CANDIDATURES

1 Ouvrier(e) qualifié(e) APE – Chauffage urbain (H/F/X)

PROFIL :

1. Être belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la commune, ou, dans les autres cas, être belge ou citoyen ou non de l'Union européenne ;
2. Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
3. Jouir des droits civils et politiques ;
4. Être de bonnes conduite, vie et mœurs ;
5. Justifier de la possession de l'aptitude médicale exigée pour la fonction à exercer ;
6. Être âgé de 18 ans au moins ;
7. Être obligatoirement dans les conditions APE ;
8. Être en possession d'un diplôme ETSI ou CTSI, **en rapport avec l'emploi postulé** OU d'un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et **en lien avec l'emploi considéré** OU d'un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon à savoir : le certificat d'apprentissage homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) et **en lien avec l'emploi considéré** ;
9. Être en possession du permis de conduire B.
10. Réussir les épreuves de sélection.

L'agent doit satisfaire à la date de sa postulation aux conditions visées aux points 1 à 6.

L'agent doit satisfaire à la date de sa désignation aux conditions visées aux points 7 à 9.

FINALITÉ :

Le chauffagiste installe, règle et entretient les installations en chauffage. Il est familier des appareils de réglage modernes et s'intéresse aux nouvelles technologies en la matière. Il est habitué à installer des conduites de gaz, des radiateurs et à raccorder des vannes thermostatiques.

ACTIVITÉS :

- Exécuter des missions de "patrouille" et de diagnostic des principales dégradations.
- Exécuter des missions d'intervention d'urgence.
- Effectuer des travaux liés à sa qualification.
- Effectuer des travaux simples non liés à sa qualification.
- Nettoyer, entretenir et ranger le matériel, les équipements et les locaux.
- Assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures et/ou des bâtiments.
- Assurer l'approvisionnement du poste de travail en matériel et matériaux.

- Réceptionner, vérifier et stocker les matières et le matériel.
- Installer et raccorder des chaudières, citernes, radiateurs, accessoires de tuyauterie, systèmes de ventilation, climatisations.
- Assurer un rôle de garde.

POSITIONNEMENT, AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ :

- Est sous l'autorité du responsable de service.

CONDITION D'ACCES :

- Possède les titres et agrégations requis.

EQUIPEMENT ET MATERIELS :

- Port obligatoire des EPI.

ÉPREUVES

- Une épreuve écrite
- Un entretien oral devant jury.

Les candidats devront obtenir au moins 50% dans chaque épreuve et 60% au total des deux épreuves.

CONTRAT :

A durée indéterminée

Temps plein de jour (38h00/sem)

Échelle barémique de traitement D1 (Minimum : 14.421,46 € - Maximum : 19.200,24 €)

CONTACT :

Si cette offre vous intéresse, veuillez adresser votre candidature, votre CV ainsi que la copie de l'extrait du casier judiciaire 595 de moins de 3 mois (obligatoire), pour le 12/05/2024 :

- Par courrier au service de la Gestion du personnel de la Ville de Châtelet, rue Gendebien, 55 à 6200 Châtelet

OU

- Par courriel : recrutement@chatelet.be

Sous peine d'irrecevabilité, les candidatures électroniques devront être adressées uniquement à l'adresse mail mentionnée ci-dessus.

Il est également demandé aux candidats d'indiquer en objet : "Recrutement Ouvrier(e) qualifié(e) - Chauffage urbain".

En transmettant votre candidature et les documents annexes sollicités, vous acceptez expressément l'utilisation et le traitement de données à caractère personnel. Ces informations seront utilisées de façon sécurisée, conformément au RGPD, et uniquement aux fins du recrutement concerné. Elles ne seront conservées que durant la procédure de recrutement.